

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
en exercice : 11
présents : 7
votants : 9
ayants donné procuration : 2
absents excusés : 0
absentes : 2
exclus : 0

Date de la convocation
11 juillet 2025

Date d'affichage
21 juillet 2025

<u>Objet de la délibération</u>
Réduction des plages horaires d'accueil du périscolaire

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

ID : 025-212501704-20250718-302025-DE



DELIBERATION N° 30/2025

Séance du 18 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le dix-huit juillet à 17h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN et Bernard MARTINA

Étaient absentes : Sylvie BICHET et Sylvie ROULLAIS

Étaient représentés : Jean-Marc ETIENNEY et Damien LOCATELLI

Jean-Marc ETIENNEY procuration à Christian QUENOT
Damien LOCATELLI procuration à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Le service d'accueil périscolaire de la commune a proposé un accroissement des plages horaires d'accueil pour l'année scolaire 2024/2025 suite à une demande des parents. À ce titre, une extension des horaires jusqu'à 18h30 avait été mise en place.

Toutefois, après une année de fonctionnement, il a été constaté une très faible fréquentation sur la tranche horaire de 18h00 à 18h30.

En conséquence, il est proposé de réduire les horaires d'ouverture du service périscolaire en mettant fin à l'accueil entre 18h00 et 18h30. À compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, le service se terminera à 18h00.

L'exposé de l'adjoint entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte la réduction des plages horaires d'accueil du périscolaire pour la rentrée 2025/2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Louis CARRERE

Le Maire,
Christian QUENOT

